

# 2ème plan climat-énergie territorial 2014-18 du Conseil général du Finistère. Beaucoup de bruit pour rien !

---

[Le bilan de la « consultation »](#) rend compte de nombreuses remarques d'associations et de personnes individuelles concernant la centrale de Landivisiau (pages 16,17,18). Nous donnons ci-dessous les réponses du Conseil Général (page 24 du rapport).

---

## III.1.3.2. Les observations relatives au projet de centrale à cycle combiné gaz de Landivisiau :

De nombreuses contributions ont porté sur le projet de centrale à cycle combiné gaz de Landivisiau. Huit des vingt contributions reçues portaient sur ce sujet. Ces différentes observations peuvent être regroupées sous les thématiques suivantes :

### a) Les contributions :

☒ **L'absence de transparence** : la position des collectivités locales est perçue comme peu claire et comme favorable au projet. Certains contributeurs manifestent également des inquiétudes sur d'éventuelles indemnités promises à l'opérateur en cas d'abandon du projet.

☒ **L'annonce de la réalisation de la centrale en 2016** : plusieurs contributions signalent une incohérence à annoncer

la mise en service de cette centrale pour l'automne 2016 alors même que l'enquête publique n'a pas encore eu lieu et que les étapes de consultations et d'enquête publique sont des étapes majeures qui peuvent remettre en cause le projet.

✘ **Les rejets de fumée de la centrale** : certains contributeurs dont le groupement des agriculteurs biologiques s'inquiètent de l'impact qu'aura le panache de fumée. La durée de fonctionnement évaluée entre 2000 et 6000 heures par an est rappelée et interroge directement la question de l'effet sur les cultures. Le type même d'équipement est contesté car consommateur d'énergie fossile, générateur de gaz à effet de serre et d'un rendement énergétique jugé contestable.

✘ **Le choix technologique** : certains contributeurs contestent le fait que la centrale soit moins polluante que les turbines à combustion (Tac) utilisées actuellement. Ils indiquent que la centrale dégagerait entre 3,2 à 56,7 fois plus que les turbines au fioul de Brennilis et de Dirinon réunies. Ils concluent donc que le Finistère augmenterait ainsi ses émissions entre 208 500 tonnes et 895 900 tonnes de CO<sub>2</sub>/an, soit entre 3 et 13,8 % de CO<sub>2</sub> en plus et non en moins.

Sur les questions techniques toujours, le collectif Gaspare est en désaccord avec le fait que les turbines à combustion soient appelées à être arrêtées à l'horizon 2015.

La durée de fonctionnement de la centrale compte-tenu des pics de froid est également contestée. L'utilisation prévue de la centrale est comprise entre 2000 et 6000 heures par an ce qui représente entre 83 et 250 jours par an : ce n'est pas conforme aux pics de froid en Bretagne.

✘ **Le financement du projet** : Les contributions sur le sujet portent, d'une part, sur la question de l'affectation d'une partie de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) pour le projet et sur le positionnement de ces financements sur de la production et non sur des actions de

réduction de la consommation. Ainsi, certains contributeurs contestent le financement public du projet centrale via la CSPE en indiquant que l'opérateur retenu pourrait toucher jusqu'à 40 M€ par an pendant 20 ans. Ils demandent à ce que les conditions d'utilisation de la CSPE soient rappelées dans le texte final du PCET

D'autre part, ces contributions sollicitent l'utilisation des financements publics pour développer des actions de réduction de la consommation et de production d'énergie renouvelable. Ils proposent de redéployer les financements prévus pour ce projet au profit d'investissements dans des politiques volontaristes de réduction des consommations.

Enfin, certaines contributions proposent des nouveaux mécanismes de taxation et de financements (taxation progressive des comportements générateurs de gaz à effet de serre, aide à l'isolation des bâtiments, aide à la production locale et à la recherche d'autonomie d'énergie).

Des contributeurs signalent que des centrales à gaz sont à l'arrêt : la centrale de Montoir de Bretagne est mise sous cocon, la centrale de Toul est à vendre alors qu'elle a été inaugurée en juin 2013. Selon ces contributeurs, ces centrales au gaz ne sont plus rentables.

Les conditions de concertation et le recours à la commission nationale du débat public (CNDP) : des contributeurs sollicitent du conseil général du Finistère une saisine de la commission nationale de débat public (CNDP).

## **b) Les réponses :**

Sans préjuger de l'intérêt de ces contributions, **il est nécessaire de rappeler que le Conseil général n'a pas compétence en matière de politique énergétique** : l'appel d'offres qui a abouti à retenir le projet de centrale à cycle combiné gaz a été rédigé et piloté par les services de l'Etat.

**Le Conseil général n'a pas été consulté dans ce cadre.**

**Le Conseil général n'a adopté aucun avis sur le projet.**

S'agissant de la formulation utilisée dans le 1er document du PCET, le Conseil général prend acte des observations émises quant à l'absence de certitude, à ce stade de la procédure, sur la réalisation effective de la centrale. Les corrections nécessaires seront donc dans les documents définitifs. **Dans les phrases concernées, les verbes exprimés au futur seront donc remplacés par les mêmes verbes au conditionnel.**

S'agissant des éléments techniques, le Conseil général renvoie les contributeurs vers les documents publiés par l'Etat et la Région dans le cadre du pacte électrique breton.

L'ensemble des données relatives à l'état des lieux y sont présentées.

Enfin, concernant les aspects financiers, le Conseil général rappelle qu'il n'est pas compétent pour agir, tant sur les choix d'affectation de la CSPE que sur les autres financements associés au projet de centrale à Landivisiau.

Sur les modalités de concertation, le Conseil général est intervenu auprès des services de l'Etat pour que la population locale et finistérienne soit le plus largement possible associée aux étapes du projet. Il a notamment demandé au Préfet la création d'une Commission Locale de d'Information et de Suivi. En revanche, le Conseil général ne peut influencer sur la décision de la Commission Nationale du Débat Public.

---

## **Notre commentaire :**

**Le Conseil général n'a adopté aucun avis sur le projet ?**

N'est-ce pas son président qui [déclarait en avril 2011](#) au

sujet d'une centrale électrique à gaz dans le Finistère :  
« Cette centrale d'appoint se justifie, parce que les deux autres options n  
e seront pas opérationnelles immédiatement. Et parce que les énergies renouvelables sont intermittentes. Elles ne vont pas produire au moment où nous en aurons besoin. Et nous ne sommes pas encore très équipés pour stocker l'énergie. C'est un tout cohérent ».

N'est-ce pas lui qui confirmait, en février 2012, qu'il était favorable à une centrale électrique à gaz dans le Finistère mais « Qu'il aurait préféré Brennilis » ?

**Si, donc, le Conseil Général du Finistère et son Président n'ont rien à dire au sujet de la Centrale à Gaz de Landivisiau, qu'il se taisent vraiment et surtout qu'ils ne prétendent pas avoir élaboré un véritable « plan climat-énergie » pour le Finistère.**

<http://seaus.free.fr/>